MAIRIE DE MONTVALEZAN

COMMUNE de SAVOIE

la Rosière ESPACE SAN BERNARDO

SÉEZ PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

SIVU LA ROSIERE SAINT BERNARD

PROCES VERBAL
DU CONSEIL SYNDICAL

4 mars 2025 – 18h en Mairie de Montvalezan

Date de convocation :	20 février 2025
Date de publication-affichage :	20 février 2025
membres en exercice :	10
membres présents :	8
membres absents :	2
membres ayant donné pouvoir :	2

Le 4 mars 2025 à 18h, les membres du Conseil syndical, dûment convoqués, se sont réunis salle du Conseil – Mairie de Montvalezan - sous la présidence de Jean-Claude FRAISSARD.
Etaient présents : Jean-Claude FRAISSARD, Lionel ARPIN (pouvoir de Mathieu LECLERCQ), Christel MAILHE, Faye DAVISON (suppléante de Thierry GAIDE), Jean-Pierre MAITRE, Thierry VIGNES (suppléant de Stéphane GAIDE), Dominique MAITRE, Thibault GAIDET (pouvoir de Pierre MAZE).
Etaient excusés : Mathieu LECLERCQ (donne pouvoir à Lionel ARPIN), Pierre MAZE (donne pouvoir à Thibault GAIDET). Thierry GAIDE (remplacé par suppléante Faye DAVISON), Stéphane GAIDE (remplacé par suppléant Thierry VIGNES).
Thibault GAIDET est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Invités :
Jean REGALDO DSR, Directeur DSR (délibérations 06 et 07 ; questions diverses sauf 2.5 et Tour de Table)
Véronique PACAUD, Directrice des Ventes, DSR (délibérations 06 et 07 ; questions diverses sauf 2.5 et Tour de Table)
Philippe GIMBRET, Responsable Finances, Didier CHARVET, DGS

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du 10 octobre 2024 – pas de remarques.

1 – DELIBERATIONS

D2025_01_FIN – Compte de gestion 2024 – approbation -

Discussion :
Jean-Claude FRAISSARD – précise – les reversements à faire aux communes, et notamment à la commune de Séez, ont bien été totalement effectués pour l'année 2024.

Délibération :
Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical du SIVU "La Rosière – Saint Bernard", le compte de gestion de l'année 2024 établi par le receveur municipal de Moutiers, comme suit :

Compte de Gestion 2024		
	Investissement	Fonctionnement
Recettes	- €	1 422 950,54 €
Dépenses	- €	1 421 428,21 €
Solde d'exécution	- €	1 522,33 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2024, le Président propose de voter ce compte.

Les membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVENT** le compte de gestion 2024 du SIVU "La Rosière – Saint Bernard" tel que présenté.

– –

D2025_02_FIN– Compte administratif 2024 – approbation

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical du SIVU "La Rosière Saint Bernard", le compte administratif de l'année 2024 établi par le service des finances de la commune de Montvalezan. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Compte Administratif 2024			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	1 421 428,21 €	1 422 950,54 €	1 522,33 €
Investissement	- €	- €	- €

Monsieur le Président quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2024, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil, il est proposé d'approuver le compte administratif 2024.

Les membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVENT** le compte administratif 2024 du SIVU "La Rosière Saint Bernard" tel que présenté.

– –

D2025_03_FIN – Affectation du résultat 2024 – approbation

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical du SIVU "La Rosière Saint Bernard", le résultat d'exécution de l'année 2024, récapitulé ci-dessous :

Résultats d'exécution		
	Investissement	Fonctionnement
Report 2023	- €	84,72 €
Affectation obligatoire 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		- €
Résultat 2024	- €	1 522,33 €
Résultat cumulé 2024 à affecter	**- €**	**1 607,05 €**

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de l'année 2024, comme suit :

Affectation de résultats		
	Investissement	Fonctionnement

Résultat à affecter	**- €**	**1 607,05 €**
Affectation obligatoire 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		- €
Résultat à reporter au Budget primitif 2025	**- €**	**1 607,05 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 à affecter au compte 1068 est à zéro.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVENT** l'affectation du résultat qui sera inscrite au compte 002 du budget primitif 2025.

– –

D2025 04 FIN – Mise à jour du taux de répartition de la Redevance DSP et de la Taxe des remontées mécanique entre la commune de Montvalezan et la commune de Séez pour application sur les recettes à compter de l'hiver 2024-2025 - Approbation

Discussions :

Jean-Pierre MAITRE – explique le principe du tableau de calcul du taux de répartition – précise que les données de puissance ont été sollicitées auprès de la DSR (Domaine Skiable La Rosière) – présente les données de l'hiver 2024-2025- rappelle que le résultat à prendre en compte est une moyenne des 5 années – les taux qui seront à appliquer cette année sont de 88.36% pour Montvalezan et 11,64% pour Séez - est-ce clair pour tout le monde ?

Lionel ARPIN et Christel MAILHE - confirment – oui

Jean-Pierre MAITRE - ajoute – si rien ne devait évoluer dans les 5 ans à venir, l'évolution des taux à terme serait de 86.08% pour Montvalezan et 13.92% pour Séez.

Thibault GAIDET – interroge– pour cette année, le nouveau télésiège de Chardonnet est pris en compte ?

Jean-Pierre MAITRE - confirme – oui, mais le principe est de moyenner sur 5 années conformément aux statuts.

Lionel ARPIN – conclut – c'est factuel.

Délibération :

Monsieur le Président rappelle la délibération du 25 octobre 2001 relative à la création et à l'approbation des statuts du SIVU La Rosière Saint-Bernard, il est prévu la règle de répartition suivante :

Cette règle de répartition est basée sur la formule suivante qui tient compte pour chaque Commune :

* pour moitié du moment de puissance installée des remontées mécaniques sur son territoire établi à partir de la méthode de calcul SNTF,

* et pour moitié de la dénivelée consommée, qui est égale au nombre de passages par appareil multiplié par la dénivelée de l'appareil.

Afin d'éviter les à-coups conjonctuels, il est décidé, pour le calcul de la formule, de retenir les moyennes de ces deux indicateurs sur les cinq dernières années.

Si une remontée mécanique est située à cheval sur les deux Communes, elle sera répartie en fonction de sa longueur respective sur chaque territoire. Ainsi, la remontée des Ecudets est répartie entre les deux domaines comme suit : 79,62 % sur Séez et 20,38% sur Montvalezan.

Le taux initial était le suivant :

Montvalezan 81,83%

Séez 18,17%

Une première mise à jour a été réalisée en Conseil Syndical du SIVU le 5 décembre 2007. Le taux de répartition voté et appliqué jusqu'à présent était :

Montvalezan 86,13%

Séez 13,87%

La dernière mise à jour été effectuée en Conseil Syndical du SIVU le 14 avril 2022.
Le taux de répartition voté et en vigueur actuellement est :

- Montvalezan 88,85% ;
- Séez 11,15%.

Monsieur le Président explique que pour éviter les effets conjoncturels, le taux révisé résulte de la moyenne des indicateurs mentionnés ci-avant sur les 5 derniers années.
Monsieur le Président rappelle. Sur cette période de 5 ans, le téléski DAHU a été remplacé par un télésiège à pince fixe pour l'hiver 2023-2024 et le télésiège pince fixe du Chardonnet a été remplacé par un télésiège débrayable pour l'hiver 2024-2025.
Monsieur le Président présente le détail des éléments pris en compte pour ce calcul sur la base des données techniques des remontées mécaniques fournies par la DSR et la synthèse ci-dessous :

SYNTHESE DES TAUX DE REPARTITION DE LA REDEVANCE

	Hiver 2020-2021 Puissance SNTF .=déniv en hmXdébit en pers/hXcoeff	Hiver 2021-2022 Puissance SNTF .=déniv en hmXdébit en pers/hXcoeff	Hiver 2022-2023 Puissance SNTF .=déniv en hmXdébit en pers/hXcoeff	Hiver 2023-2024 Puissance SNTF .=déniv en hmXdébit en pers/hXcoeff	Hiver 2024-2025 Puissance SNTF .=déniv en hmXdébit en pers/hXcoeff	
TOTAUX MONTVALEZAN	137891,15	137891,15	137891,15	140701,15	140701,15	
TOTAUX SEEZ	17246,20	17246,20	17246,20	17246,20	22760,80	
GLOBAL M+S	**155137,35**	**155137,35**	**155137,35**	**157947,35**	**163461,95**	**TAUX à appliquer pour saison 2024-2025**
						MOYENNE SUR 5 SAISONS
% Montvalezan	88,88%	88,88%	88,88%	89,08%	86,08%	**88,36%**
% Séez	11,12%	11,12%	11,12%	10,92%	13,92%	**11,64%**

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de procéder au vote de la mise à jour du taux de répartition entre les communes de Montvalezan et Séez, à savoir :

- Montvalezan = 88,36 % ;
- Séez = 11,64 %.

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, 7 POUR, 3 CONTRE (L. ARPIN + pouvoir donné par M LECLERCQ, C MAILHE)

⇒ **APPROUVENT** le nouveau taux de répartition entre la commune de Montvalezan et Séez s'appliquant sur la ventilation des recettes et dépenses entre les deux communes, à compter de cet hiver 2024-2025, à savoir :

- Montvalezan = 88,36% ;
- Séez = 11,64%.

_ _

D2025_05_FIN – Budget primitif 2025 – approbation

Discussions :
Christel MAILHE – interroge – vous avez augmenté les dépenses ? - ce serait bien d'avoir le détail.
Jean-Claude FRAISSARD – indique - tout s'équilibre entre recettes et dépenses – les dépenses sont les reversements aux deux communes – sachant que le changement de taux n'a pas encore été pris en compte pour ce budget primitif.

Jean-Pierre MAITRE – présente la page annexe du budget primitif – tout a été pris en compte pour être en mesure de tout reverser aux communes pendant l'exercice.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	91 950,00	0,00	2 450,00	0,00	2 450,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	830,00	0,00	880,00	0,00	880,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 150 305,00	0,00	1 748 277,05	0,00	1 748 277,05
Total des dépenses de gestion des services		**1 243 085,00**	**0,00**	**1 751 607,05**	**0,00**	**1 751 607,05**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 243 085,00**	**0,00**	**1 751 607,05**	**0,00**	**1 751 607,05**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**1 243 085,00**	**0,00**	**1 751 607,05**	**0,00**	**1 751 607,05**

Christel MAILHE – prend bonne note.
Jean-Claude FRAISSARD – rappelle - il y aura forcément des ajustements à réaliser en fin de saison en fonction de la réalité du chiffre d'affaires réalisé par DSR – toutefois, il ne devrait pas y avoir trop de surprises

Délibération :

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical du SIVU "La Rosière Saint Bernard", le projet de budget primitif de l'année 2025, récapitulé ci-dessous :

Budget primitif 2025		
	DEPENSES	**RECETTES**
FONCTIONNEMENT	1 751 607,05 €	1 750 000,00 €
RESULTAT 2024 REPORTE		1 607,05 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	**1 751 607,05 €**	**1 751 607,05 €**
INVESTISSEMENT	- €	- €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**- €**	**- €**
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2025	**1 751 607,05 €**	**1 751 607,05 €**

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVENT** le budget primitif pour l'année 2025 après reprise du résultat définitif et son inscription au compte 002.

– –

D2025_06_AG – Vote des tarifs été 2025

Discussions :

Jean REGALDO – explique – en synthèse pour l'été 2025, augmentation de 2% aux arrondis près à l'exception des points suivants :

- modification à la baisse des prix du Gravity Kart ;
- création d'un tarif montée VTT à l'unité ;
- tarif Espace San Bernardo calé avec La Thuile – à noter, qu'une journée La Thuile seule pour l'été 2025 sera au tarif de 36€.

ajoute – après discussion avec l'Office de Tourisme, nous restons sur 10 semaines d'ouverture, c'est conséquent – le Tour Opérator belge « Fly Away » revient ; nous jouons le jeu – nous avons créé une montée à l'unité à VTT à un prix un peu plus élevé que le piéton car elle nécessite de la manutention – précise – le Gravity Kart sera inclus dans la carte Activ'Eté à 15 € - le Forfait Espace San Bernardo a un peu augmenté mais il est très peu vendu.

Thierry VIGNES – estime – normalement, l'été est bradé au motif que l'hiver paie l'été – évoque ce qu'a fait la Compagnie des Alpes sur Val d'Isère et Tignes – ils ont proposé la gratuité – ils ont augmenté l'hiver pour payer l'été.

Jean REGALDO – explique – à Tignes les remontées mécaniques sont offertes aux clients mais c'est Tignes Développement qui loue à la STGM (Société des Téléphériques de la Grande Motte) – ajoute, Ste-Foy le fait aussi – indique - j'ai déjà dit à l'Office de Tourisme que nous ne sommes pas fermés au sujet si nous avons une approche globale.

Thierry VIGNES – suggère – peut-être faudrait-il engager une étude à faire pour valoriser l'été.

Jean REGALDO – indique - il faut trouver un pot commun, qu'il y ait quelque chose à commercialiser et qu'on y trouve notre compte – l'été pour nous, c'est 125 000€ de chiffre d'affaires, hors Gravity Kart.

Lionel ARPIN - interroge – le kart a-t-il bien fonctionné l'an passé ?

Jean REGALDO - estime – pour un démarrage c'était bien – nous avons changé de fournisseur pour cet été – le client n'a pas vu les dysfonctionnements rencontrés sur les karts, mais on a vu qu'on pouvait faire bien mieux en termes de confort et de fun.

Délibération :

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée les tarifs proposés par la SAS « Domaine Skiable de la Rosière », pour la saison d'été 2025 et informe des éléments d'élaboration de ceux-ci.

DU 28 JUIN AU 05 SEPTEMBRE 2025 — 9h40-12h15 / 13h30-16h30

PASS VTT	ADULTE à partir de 13 ans	ENFANT 5-12 ans	POINTS DE VENTE
1 montée	10.00 €	7.50 €	FORFAIT SKIPASS EXPRESS — Pass en vente au FORFAIT SKIPASS EXPRESS (La Rosière Centre) - 7j/7
1/2 journée Matin (9h40-12h15) Après-midi (13h30-16h30)	18.00 €	13.50 €	
Journée	21.50 €	16.00 €	Pass en vente aux bornes FORFAIT SKIPASS EXPRESS (La Rosière Centre) - 7j/7
Saison	132.50 €		
Saison abonné Pour détenteur d'un forfait saison Hiver 2024/25	100.00 €		
Journée Espace San Bernardo Compter 40min pour relier les 2 sites en voiture	38.00 €	28.50 €	CAISSE DES EUCHERTS — Pass en vente à la CAISSE DES EUCHERTS - fermée le samedi

PASS PIÉTON	ADULTE à partir de 13 ans	ENFANT 5-12 ans
1 montée	9.00 €	7.00 €

APPEL D'URGENCE: EMERGENCY: 112

GRAVITY KART	1 descente nominatif	2 descentes nominatif	5 descentes non nominatif	10 descentes non nominatif
	25.00 €	37.50 €	85.00 €	160.00 €

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVENT** les tarifs « été 2025 », tel que proposés par la SAS « Domaine Skiable de la Rosière » et portés à la présente délibération.

– –

<u>D2025_07_AG – Vote des tarifs hiver 2025-2026</u>

<u>Discussions :</u>
Jean REGALDO – explique – pour l'hiver 2026, nous serons à +2% aux arrondis près – rappelle - la grille exhaustive des tarifs sera validée à l'automne prochain – explique - pour toute la profession, la hausse qui sera appliquée varie entre +2 et +3% - nous sommes donc sur la tranche basse – concernant les nouveautés, nous créerons sur tous nos forfaits une possibilité d'annulation/modification à 2€/jour - nous allons aussi créer un forfait saison annuel « hiver +été », donc hiver 2025-2026 et été 2026 - nous l'inclurons l'été de manière moins coûteuse et nous pourrons aussi l'inscrire en vente flash – ce nouveau forfait pourra être proposé aussi aux groupes, aux collectivités – il correspondra au prix du forfait hiver + 100€ environ ; ce sera au choix des clients – concernant l'ouverture pour l'hiver 2025-2026, nous fonctionnerons sur 18 semaines comme cet hiver – précise – en 2026, Pâques tombe plus tôt dans le calendrier - nous fermerons le samedi 19 avril (2 jours de moins) - côté La Thuile, ils feront un bilan cet hiver et se positionneront ultérieurement – rappelle - pour mémoire, pour assurer une ouverture de l'Italie, nous déplafonnons la répartition la dernière semaine d'ouverture – nous devrions être à 1M€ de chiffres d'affaires au regard du remplissage – s'il fait beau, cela devrait donc nous coûter un peu plus de 100000€ - ajoute - nous avons beaucoup de discussions en réunion à l'Office de Tourisme – estime - il faut viser collectivement à se rendre moins dépendant de La Thuile quand la liaison est fermée ou la station fermée avant nous - c'est un travail à mener sur de multiples détails - par exemple, tous les noms de la Centrale de Réservation sont des noms « italiens » - si on veut se rendre moins dépendant, il faut dénommer nos séjours autrement – ce travail commence à porter ses fruits – globalement, nous avons moins de retours clients et d'insatisfaction sur la fermeture de la liaison – moins qu'avant – indique – à l'avenir, l'idée est que nous fixions nos dates et eux fixent les leurs – explique et estime - eux décident des dates de l'hiver suivant en mai, mais tous nos gros hébergeurs ont déjà commencé la commercialisation – ils sont donc a fortiori prudents dans les dates – nous aurions meilleur compte à dire, notre ouverture station est à telles dates et on commercialise ainsi.
Thibault GAIDET – confirme - dès qu'il y a la perception d'un doute sur les dates, c'est vite pénalisant – interroge – qu'en est-il de la gratuité pour les plus de 75 ans ?
Jean REGALDO – indique – application d'un tarif
Thibault GAIDET – interroge - on reste sur la gratuité pour les moins de 5 ans alors que d'autres stations le font jusqu'aux moins de 8 ans ?

Jean REGALDO - explique – nous sommes les seuls avec un taux de remise aussi fort sur les enfants à hauteur de 25%
Jean-Pierre MAITRE – interroge - quelle communication est réalisée pour valoriser ce niveau de remise ?
Jean-REGALDO – indique - le client le voit.
Jean-Pierre MAITRE – propose – et dans la grille ?
Jean REGALDO – explique - on ne marque pas que c'est moins 25%.
Thibault GAIDET – ajoute - il y a aussi le Pass Tribu.
Jean REGALDO - précise – la famille qui prend un Pass Tribu bénéficie du tarif enfant – ils constatent ainsi encore davantage le moins 25% - ajoute - communiquer uniquement sur de la remise, c'est dégrader le produit.
Jean-Claude FRAISSSARD – interroge - dans la pratique, les familles demandent des prix remisés sur les enfants ?
Jean REGALDO – indique - ils considèrent cela comme acquis.
Thibault GAIDET – estime – les parents paient pour les enfants et eux se saignent un peu plus.
Jean REGALDO – explique - faire moins 25% sur les enfants cela ne me pose aucun problème – je vois plutôt un problème sur le senior avec -10% qui eux ont un pouvoir d'achat.
Jean-Pierre MAITRE – réagit – certes, mais le prix journée arrive à 60€.
Jean REGALDO – indique - d'autres stations à proximité sont à des tarifs bien plus élevés – l'Espace San Bernardo est aussi grand que le domaine des Arcs – concernant notre tarif, il ne faut pas oublier la moindre part qui reste sur le territoire quand les clients basculent en Italie.
Jean-Pierre MAITRE - réagit – vu sous cet angle oui, mais pour le client.
Jean REGALDO – estime - si nous avons autant de monde à La Rosière c'est que le rapport prix qualité est très bon.
Lionel ARPIN – interroge - n'étiez-vous pas en réflexion sur la mise en œuvre d'une tarification dynamique ?
Jean REGALDO – explique – non pas pour le moment, nous ferons des promotions les samedis etc…pour envisager une tarification dynamique, il faudrait un tarif de base qui soit à 68€ journée – cette année, pour la fin de saison, nous faisons des ventes flash sur le forfait expérience – ajoute - le vrai système de « dynamic pricing » qui se fait aux USA, le prix de la journée peut s'élever à 200€ par journée.
Véronique PACAUD – indique – hier, nous avions des Canadiens en caisse - ils trouvaient notre forfait pas cher du tout.
Jean REGALDO - informe – le Cluster Montagne a organisé un éduc-tour aux USA – forfait saison à 400$ comprenant plusieurs domaines ; et les journées de beau temps à 200$ quand les parkings sont pleins aussi – leur problème est qu'ils n'arrivent plus à renouveler leur potentiel skieur car les débutants doivent débourser immédiatement 400$ - les domaines français sont plus qualitatifs et plus abordables – une des conséquences est que nous avons de plus en plus d'américains en tarentaise – un américain de l'Est, qu'il prenne l'avion pour aller en Europe ou dans l'ouest des USA, c'est la même chose pour lui – d'un côté, il faut limiter les émissions carbone, mais la ministre du tourisme nous incite à aller chercher les clients américains.
Jean-Claude FRAISSARD - ajoute – des Américains viennent de plus en plus au Club Med à La Rosière.

<u>Délibération :</u>
Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée les tarifs proposés par la SAS « Domaine Skiable de la Rosière », pour la saison d'hiver 2025/2026 et informe des éléments d'élaboration de ceux-ci.
Monsieur le Président rappelle que la grille détaillée des tarifs sera votée à l'automne 2025.

HIVER 2025-2026

Du 13/12/25 au 19/04/26

	ADULTE (13-64 ans inclus)	ENFANT (5-12 ans inclus)	SÉNIOR (65-74 ans* inclus)
LA ROSIÈRE (FRANCE)			
4 heures	48.00 €	36.00 €	43.00 €
1 journée	**54.00 €**	**40.50 €**	**48.50 €**
ESPACE SAN BERNARDO (FRANCE+ITALIE)			
1 journée	**58.00 €**	**43.50 €**	**52.00 €**
2 jours consécutifs	106.50 €	80.00 €	96.00 €
3 jours consécutifs	156.00 €	117.00 €	140.50 €
4 jours consécutifs	206.00 €	154.50 €	185.50 €
5 jours consécutifs	250.00 €	187.50 €	225.00 €
6 jours consécutifs	**295.00 €**	**221.50 €**	**265.50 €**
7 jours consécutifs	329.00 €	247.00 €	296.00 €
8 jours consécutifs	363.50 €	272.50 €	327.00 €
9 jours consécutifs	398.00 €	298.50 €	358.00 €
10 jours consécutifs	431.50 €	323.50 €	388.50 €
11 jours consécutifs	464.50 €	348.50 €	418.00 €
12 jours consécutifs	498.00 €	373.50 €	448.00 €
13 jours consécutifs	531.00 €	398.50 €	478.00 €
14 jours consécutifs	564.50 €	423.50 €	508.00 €
15 jours consécutifs	599.50 €	449.50 €	539.50 €
SAISON	780.50 €	585.50 €	702.50 €
ANNUEL	880.50 €	660.50 €	792.50 €
SAISON 2/7	429.50 €	322.00 €	386.50 €

Plus d'informations et offres exclusives sur www.larosiere.ski

EXCLUSIVITÉ WEB

2.00 € / JOUR

Pour bénéficier d'un forfait de ski **modifiable**, **annulable** et **remboursable jusqu'au jour J**.
Hors forfait de ski saison et offres promotionnelles.
Valable uniquement sur les forfaits de ski non utilisés.

CARTE RECHARGEABLE

+ 2.00€

Non remboursable

* Justificatif obligatoire

** Accès gratuit

VERMEIL *(75 ans* et +)*

ESPACE SAN BERNARDO	1 jour	18.00 €
	6 jours	55.50 €
	Saison	220.00 €

PASS PIÉTON illimité	ADULTE	ENFANT
1 jour	19.00 €	14.50 €
6 jours	40.50 €	30.50 €

Télésièges Roches Noires, Eucherts, Plan du Repos, Fort et Ecudets

COOL SKI - DÉBUTANT

24.00 € pour 3 heures consécutives

Tapis Lutins** | Téléskis Clarines + Lièvre Blanc + Manessier** | Télésiège Dahu

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVENT** les tarifs, tel que proposés par la SAS « Domaine Skiable de la Rosière » et portés à la présente délibération.

– –

2 – QUESTIONS DIVERSES

2.1 Saison hiver 2024-2025 – point de situation

Jean REGALDO – informe - à la date du vendredi 28 février2025 ; nous sommes à +2.7% de nombre de passages aux remontés mécaniques ; +7% de chiffres d'affaires par rapport à l'hiver précédent et +2,4% sur le chiffre d'affaires budgété ; +3.2% de journées skieurs – ajoute - la fin de saison est normalement un peu meilleure que l'année dernière qui était catastrophique à l'exception des semaines 13 et 14 où une baisse est attendue – début de saison, plutôt positif – météo favorable mais du vent – semaine 3 de février avec du temps maussade - sur les 6 semaines restantes ; deux seront uniquement en retrait par rapport à l'an passé - confirmation du report de clientèle fin de saison sur janvier – à noter, cette année est particulière avec une fermeture tardive de l'Italie en simultané avec nous.
Jean-Claude FRAISSARD – interroge - quand la station sera pleine, est-ce que cela va stagner ?

Jean REGALDO – estime - le plafond correspond à la semaine n°2 de février – hébergements plein et beau temps, nous avons passé les 2 millions de chiffres d'affaires – ajoute, cela va un peu encore évoluer avec ODALYS qui ouvrira.

– –

2.2 Projet retenue collinaire – point dossier et démarches

Jean REGALDO – informe - nous avons eu une réunion avec les services de la mairie et la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) le 14 janvier dernier– nous avons fait retour de l'étude Climsnow qui dit qu'il faut de la neige de culture à l'échéance 2050 pour sécuriser ce qui est sous 2000m - nous avons rappelé l'historique du dossier – rappelle - en neige de culture, notre volume de production standard est de 150000m^3-le projet initial prévoyait un projet de retenue à 148000m3 et c'était un point de blocage – nous leur avons dit que nous pouvions faire un volume plus faible en faisant des remplissages en cours d'hiver – nous leur avons rappelé les effets positifs partagés notamment avec l'agriculture - on leur a demandé quelle serait la dimension du projet qui ferait qu'ils pourraient le regarder d'un bon œil ? – explique - le discours de la DDT est que l'eau achetée à EDF est perdue pour le milieu naturel car se jette à Roselend – indique - nous aurons un dossier de destruction d'espèces protégées avec mesures compensatoires - un projet de 30000 à 50000 m3 est largement suffisant pour l'agriculture et pourrait aussi être une ressource eau potable – pour ce faire, cela nécessiterait un remplissage plus fréquent – précise - nous travaillons actuellement pour passer la capacité de pompage à 800m3/h auquel on pourrait ajouter 1200m3/h en gravitaire - nous pourrions ainsi passer à 2000m/h – on pourrait tripler notre capacité de production sur la même période de froid.
Jean-Pierre MAITRE – estime - l'argument avancé autour de l'eau potable, je ne le trouve pas opportun – personnellement, je ne boirais pas cette eau.
Jean-Claude FRAISSARD – rappelle – ce serait une sécurité en cas de casse.
Jean REGALDO – précise - il y a une bâche qui traite l'eau – mais de toute façon, vous n'avez pas besoin en été et vous avez sécurisé l'hiver.
Jean-Claude FRAISSARD – rappelle la convention tripartite existant avec EDF pour le prélèvement dans la galerie.
Thibault GAIDET– ajoute -une retenue permettrait aussi de disposer d'une sécurité complémentaire en cas de gros incendie l'été.
Jean REGALDO – explique – la DREAL nous dit que l'hypothèse d'un projet en déblai remblai pourrait éviter le passage en CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) – ce dimensionnement est peu envisageable – nous aurions une trop grande vulnérabilité dans le cas de travaux dans la galerie en hiver et s'il devait y avoir un arrêté sécheresse en hiver, on ne pourrait pas remplir – ajoute - notre position est de faire des études en lien avec Climsnow - faire des études de différents scénarios - avec le réseau actuel, une retenue de 148000m3 sachant que ce n'est pas la tendance ou une retenue plus petite – évaluation des avantages inconvénients – rappel – l'étude Climsnow a été réalisée – il y a aussi la possibilité de faire réaliser une étude ClimEau qui évalue la ressource eau – précise, l'étude Climsnow n'est pas suffisante dans les dossiers – il faut aussi ClimEau - je vous propose que nous lancions cette étude – la durée estimée de celle-ci est d'une année - après élection, nous pourrons envisager les solutions à engager.
Jean-Claude FRAISSARD – indique- je suis arrivé en fin de réunion – j'ai trouvé les discussions ouvertes.
Jean REGALDO – confirme - oui, il y a de la discussion - il faut mettre en valeur les études précédentes qui permettent d'alimenter et enrichir l'étude à venir.
Thierry VIGNES – interroge - concernant EDF ? est-ce toujours eux qui décident du calendrier de maintenance sur la galerie ? – avons-nous des garanties sur l'usage de l'eau ?

Jean REGALDO – informe – non, la convention précise que nous ne sommes pas garantis en cas de travaux – indique - lors des derniers travaux, ils nous ont bien prévenu en amont – par ailleurs, au printemps, ils ont besoin d'eau pour remplir Roselend – ajoute – l'étude ClimEau, est pilotée par EDF – on espère que cela permettra d'accéder à davantage de données notamment sur les débits de la galerie.
Jean-Claude FRAISSARD – estime - c'est positif de revoir le projet – l'autre ne serait pas passé et c'est nécessaire de voir l'avenir plus sereinement et d'assurer l'enneigement des fronts de neige.
Jean REGALDO – rappelle – sur l'enneigement et les dossiers en cours – nous avons déposé un cas par cas au titre de l'environnement – nous avons eu une demande de complément faite – étant un dossier relatif à la neige, je pense que nous n'éviterons pas une étude d'impact – dans les demandes de compléments ce sont uniquement des questions liées à l'eau – si demande d'étude d'impact, cela partira sur une instruction plus longue, on verra alors si on en profite pour renforcer le contenu du projet.
Jean-Claude FRAISSRRD - interpelle – les emplacements des enneigeurs sont essentiels.
Jean REGALDO - rassure – oui, c'est bien calé avec les écoles de ski.

– –

2.3 Projet renouvellement de remontées mécaniques – Petit Bois -point dossier et démarches

Jean REGALDO – rappelle - nous avions validé le renouvellement en lieu et place par un télésiège à pinces fixes – informe – le dossier cas par cas au titre de l'environnement a été approuvé – pas besoin de dossier d'autorisation environnementale – nous avons eu une réunion avec les services de la mairie la semaine dernière sur les questions foncières – explique - deux parcelles où nous déplaçons des pylônes en dehors de zones humides et un autre pour raison de stabilité de terrain - ce sont les mêmes parcelles concernées que pour la remontée existante – nous allons informer les propriétaires et nous inscrire dans la même servitude – le dépôt du permis sera réalisé fin mars - si tout se passe bien dans l'instruction, les travaux se feront en 2026 – rappelle - c'est le 3ème investissement lié à nos engagements pris en lien avec le Mont Valaisan – précise par ailleurs, sur le risque incendie, nous avons fourni une étude – nous sommes optimistes pour la validation par le STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés) - la ligne sera un peu plus haute – il y aura quelques restrictions à prendre en compte sur le stationnement et les transports de matières dangereuses sous la ligne.

– –

2.4 Observatoire environnemental – données – gestion et diffusion

Jean REGALDO – nous avons reçu une demande de l'APTV (Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise) pour fournir nos données issues de notre observatoire environnemental – rappelle – cet outil a été créé en 2014 et figurait comme mesure compensatoire du Mont Valaisan – précise par ailleurs – les données faunes/flores collectées dans le cadre d'une étude d'impact sont déposées sur une plateforme dédiée – estime – c'est un sujet délégant /délégataire – si demain, la DSP (Délégation de Service Public) devait être résiliée, ces données sont nécessaires pour exploiter le domaine skiable, et c'est un sujet de bien de retour vis-à-vis du délégant – cela nous coûte environ 15000€ par an – nous n'allons pas les classer en bien de retour avec amortissement pour cette valeur – notre position est que de toute façon les données sont accessibles d'une manière ou d'une autre - nous mettrons ces données en open source et les donnerons à ceux qui les demandent – on veillera à ce qu'elles soient circonscrites au domaine skiable.

Jean-Claude FRAISSARD – indique – à l'APTV, la question a été posée de savoir si ces données sont sincères et véritables.
Jean REGALDO – précise – ces données sont établies par le bureau d'étude EPODE.
Jean-Claude FRAISSARD – constate – oui, donc fiables !

– –

2.5 Demandes de la commune de Séez – réflexion sur les statuts du SIVU La Rosière St-Bernard – présentation par la commune de Séez des éléments détaillés de justification des propositions préalablement formulées

Jean-Claude FRAISSARD – rappelle les propositions faites par la commune de Séez pour revoir la gouvernance avec une modification de la répartition des sièges à 50/50 ; une révision du taux de répartition des recettes du SIVU ; un secrétariat partagé et un autre lieu de siège du SIVU.
Lionel ARPIN– confirme et ajoute - oui, nous avions aussi rajouté par la suite l'attribution des forfaits aux jeunes et la subvention du ski club.
Jean-Claude FRAISSARD – indique - je vous écoute sur la présentation des justificatifs à ces demandes.
Lionel ARPIN – propose - je pense qu'il faut qu'on fasse une méthode de travail comme nous l'avons fait à l'intercommunalité pour la DGF touristique - se voir en petit groupe pour discuter de tout ça – ce serait la meilleure solution pour avancer – nous avions pris une délibération qui avait été retoquée par la Préfecture puis acceptée – mais vous n'en avez pas eu le retour – nous en prenons acte – nous reprendrons une délibération plus étoffée – nous proposons un conseil d'administration constitué de 3 élus de chaque côté – nous savons ce que nous voulons de votre côté nous ne savons pas ce que vous voulez.
Jean-Claude FRAISSRAD – interroge - comment justifiez-vous vos demandes ? il faut étayer, comprendre pourquoi ? – ce n'est pas concevable de modifier des statuts sans développer un argumentaire que nous puissions comprendre.
Lionel ARPIN – estime – notre demande est concevable – le sous-préfet nous dit qu'il y a un certain nombre d'arguments à développer autour de la population, le chiffre d'affaires.
Dominique MAITRE – interroge - qui a fait les investissements ?
Lionel ARPIN – ajoute – il convient aussi de valoriser le col du Petit-St-Bernard.
Christel MAILHE – indique - 91% des forfaits qui sont vendus sont pour l'Espace San Bernardo et pas La Rosière – le Col n'est pas assez valorisé.
Dominique MAITRE – réagit - ce n'est pas tout le monde qui va en Italie ! – ajoute - si 91% des gens allaient en Italie la redevance avec l'Italie ne serait pas la même.
Thierry VIGNES – indique – c'est plafonné mais ils l'augmentent tous les ans.
Christel MAILHE – estime – concernant la gouvernance, au vu de la population respective de Séez et Montvalezan, cela nous permettrait d'être représenté équitablement.
Thibault GAIDET– réagit - nous sommes 700 et vous êtes 2500 – mais nous avons 12000 lits touristiques – nous pourrions demander l'inverse – vu que vous êtes plus nombreux, nous pourrions à l'inverse vous demander de nous aider – de surcroît, nous allons bientôt monter à 15000 lits – les 700 habitants de La Rosière gèrent 12000 lits touristique et bientôt 15000 lits – les 2500 habitants de Séez gèrent beaucoup moins de lits touristiques – nous pourrions demander une aide à la commune Séez pour les dépenses que nous devons porter et qui amènent toutes les recettes au SIVU.
Jean-Claude FRAISSARD – ajoute - il faut aussi aborder toutes les dépenses faites par Montvalezan pour en arriver où nous sommes aujourd'hui – il y a des raisons si les statuts actuels sont ainsi !
Lionel ARPIN– réagit - vous prendrez votre position et rien ne nous empêchera de quitter le SIVU.

Jean-Claude FRAISSARD – s'étonne - vous voulez quitter le SIVU ?
Lionel ARPIN – ajoute - oui, et nous délibérerons avec davantage de précision pour qu'elle ne soit pas rejetée par la préfecture.
Jean-Claude FRAISSARD – rappelle - nous vous demandons de justifier de vos demandes pour qu'on puisse avancer – peut être faut-il mettre en place une méthode spécifique ?
Thibault GAIDET – interroge – pour vous, quel serait le point positif de quitter le SIVU ?
Lionel ARPIN – indique - nous aurions chacun notre DSP, car là nous ne nous retrouvons jamais dans le SIVU – tous les 3, quoi que l'on puisse dire, cela ne pèse pas !
Jean-Pierre MAITRE – rappelle - jusqu'à présent nous sommes en attente de vos explications – il faut étayer tout cela – pour l'instant, vous n'étayez pas grand-chose !
Dominique MAITRE – ajoute - on ne peut pas étayer cette demande uniquement avec la population.
Lionel ARPIN – estime - le col n'est pas assez valorisé.
Jean-Pierre MAITRE – réagit – argument déjà entendu, vous vous répétez.
Lionel ARPIN – interpelle - jamais vous ne vous êtes dit que la renommée de La Rosière passe par Séez pour aller en Italie ?
Jean-Pierre MAITRE - estime – c'est évident et c'est intéressant pour les deux communes.
Thibault GAIDET – rappelle - plus les lits touristiques sont remplis plus vous bénéficiez de la retombée financière via le SIVU– c'est nous qui nous occupons de les remplir et de les commercialiser !
Thierry VIGNES – ajoute – pour la promotion de La Rosière, nous versons une subvention d'équilibre conséquente à l'Office de Tourisme.
Thibault GAIDET – précise – il y a aussi une commercialisation du domaine skiable pour remplir la station et répartir les recettes au pourcentage délibéré.
Jean-Pierre MAITRE - constate– vous n'amenez pas grand-chose de plus aujourd'hui.
Lionel ARPIN – indique – le détail sera dans la délibération que nous prendrons.
Jean-Pierre MAITRE – regrette – ce serait pourtant bien au niveau du SIVU qu'il faudrait que l'on sache quels sont les justificatifs de vos demandes plutôt qu'une délibération unilatérale.
Jean-Claude FRAISSARD - précise– quelle que soit la méthode cela regarde la commune de Séez.
Jean-Pierre MAITRE - ajoute – on voudrait aussi les entendre.
Thibault GAIDE - estime – rien n'empêche de faire une réunion de travail pour que vous puissiez détailler vos propositions.
Jean-Claude FRAISSARD – estime – détailler vos arguments est une étape importante qui déclenchera des discussions.
Jean-Pierre MAITRE – s'étonne – j'ai l'impression que vous êtes muets – cela m'ennuie – nous aurions aimé avoir des éléments.
Christel MAILHE – manifeste - vous nous parlez chaque fois de vos lits touristiques !
Dominique MAITRE – rétorque - si vous aviez fait des lits aux Ecudets, vous pourriez davantage parler !
Christel MAILHE – interpelle – et on en serait où aujourd'hui ?
Thierry VIGNES – indique - regardez Villaroger qui va faire une avancée considérable !
Jean-Claude FRAISSARD – constate – faire des lits, est un choix politique.
Thierry VIGNES – interpelle – vous auriez abondé dans le sens de réaliser le projet de l'ascenseur valléen, vous auriez progressé de manière très importante sur la répartition.
Christel MAILHE – réplique – évidemment !
Jean-Claude FRAISSARD – explique – concernant l'ascenseur valléen, des études vont être lancées à la CCHT (Communauté de communes de Haute Tarentaise) – ce n'est pas perdu !
Jean-Pierre MAITE – s'adresse à Lionel ARPIN – vous nous dites qu'on tourne en rond mais vous n'apportez pas d'éléments.
Christel MAILHE – constate - vous n'avez pas de volonté !

Jean-Claude FRAISSARD - conçoit – il y a une question de volonté certes – et pour moi, c'est inconcevable de modifier les statuts du SIVU LRSB sans éléments probants.
Jean-Pierre MAITRE – souligne - on a l'impression que votre fondement est uniquement conceptuel pour amener quelque chose à la population.
Christel MAILHE - confirme – oui, par rapport à notre population cela nous coûte plus cher que cela nous rapporte.
Jean-Pierre MAITRE – interpelle – il faut donc étayer !
Christel MAILHE – précise - la navette des Ecudets, le déneigement du parking des Ecudets.
Jean-Pierre MAITRE – rappelle - cette navette va aussi au funiculaire ?
Christel MAILHE – confirme - cette année oui, nous avons dû réduire les coûts forcément !
Jean-Pierre MAITRE – renouvelle – il faut expliquer !
Lionel ARPIN – ajoute – nous ne réalisons plus que 3 passages par jour aux Ecudets et la navette est mutualisée avec Landry
Dominique MAITRE – estime - pour les 40 ans de la liaison, le maire de Séez a parlé - on a donc bien pris Séez en compte – on n'a jamais dit que le col était sur Montvalezan – vous dites n'importe quoi !
Christel MAILHE – réagit - recevoir une invitation de la part du maire de Montvalezan c'était malvenu – estime - vous mettez en avant le col quand cela vous arrange
Jean-Pierre MAITRE – rappelle - les 40 ans ont été organisés par le GEIE, ce n'est pas Montvalezan
Christel MAILHE – insiste - nous avons reçu une invitation 15 jours avant – la population nous l'a dit – cela aurait bien qu'on le sache avant !
Jean-Pierre MAITRE - rétorque – même chose pour nous !
Christel MAILHE – regrette - il n'y a pas eu de réunion de préparation.
Jean-Pierre MAITE – ajoute – le conseil municipal de Montvalezan n'a pas été non plus invité aux réunions !
Jean-Claude FRAISSARD - estime – c'est inutile de parler de cela – on peut toujours faire mieux – s'adresse à Lionel ARPIN – néanmoins, j'avais pris la précaution de t'avertir bien en amont et je t'avais rappelé quelques jours avant pour vérifier que tout était en ordre de votre côté.
Jean-Pierre MAITRE - ajoute – cela a dû vous frustrer comme nous aussi – nous avons été pris de court – cela s'est finalement organisé – l'anniversaire n'est pas resté que sur le col car le soir nous avons fait une réception à la salle communale.
Thierry VIGNES - précise – l'organisation au col était faite par les deux gestionnaires des domaines skiables – nous n'avons pas mis le pied là-dedans.
Jean-Pierre MAITRE – insiste– il faut l'entendre, même si vous êtes frustrés, cela s'est passé comme ça.
Christel MAILHE – regrette - c'est dommage.
Jean-Claude FRAISSARD – conclut – sur les éléments justifiant votre demande, nous attendons votre retour.

– –

2.6 Tour de Table

Jean REGALDO – informe – les **durées d'amortissement** doivent être calées au plus proche de la réalité – il y a quelques années nous avions relevé la durée d'amortissement des dameuses – nous avons un sujet sur le télésiège fixe pour lequel nous n'avions pas augmenté la durée d'amortissement – j'ai un courrier que nous adressons au SIVU où nous précisons les durées de vie des composants et de l'appareil.

– – – – – – – – – –

Jean REGALDO – **Stade de slalom** – indique - nous avons une convention multipartite qui liste les bonnes pratiques d'utilisation du stade de slalom – cette convention est signée par tous les acteurs du stade – ESF, Evo 2, ski club et Jo Chenal – elle définit les bonnes pratiques et désigne un référent sécurité du stade – dans l'arrêté domaine skiable on indique que certaines zones du domaine font l'objet de conventions particulières – sur ces sujets, des jugements assez récents sont tombés – ce n'est pas de la délégation de sécurité qu'on exerce car de toute façon à la fin la responsabilité est portée sur l'exploitant et le maire.
Thibault GAIDET – estime - il y a quand même un sujet sécurité à préciser.
Jean REGALDO - explique – cette convention existe car il y a de fait des tâches que le service des pistes ne peut pas contrôler – par exemple, l'écart entre les tracés – la position des matelas en permanence – dans la DSP nous avons interdiction de subdéléguer – je souhaite qu'on formalise que ce n'est pas de la subdélégation car les utilisateurs du stade n'ont pas d'usage lucratif – il n'y a pas de logique monétaire dans la relation autour du stade.
Thibault GAIDET – considère – cela doit passer par un règlement d'organisation.
Jean-Claude FRAISSARD - interroge – l'utilisation du stade se passe-t-elle bien ?
Thibault GAIDET – confirme - oui, cela se passe bien en coordination avec le service des pistes pour le damage.
Jean REGALDO - précise – ce n'est pas de la subdélégation – nous restons exploitant et du stade et du stade qui est régi par une convention – d'autres solutions seraient possibles, mais il faut se réunir.
Thibault GAIDET – considère - pour l'instant cela fonctionne comme cela.
Thierry VIGNES – rappelle - le stade est au milieu du domaine skiable, donc cela impose des accès via le domaine skiable.
Jean REGALDO – approuve - oui, ce serait effectivement plus compliqué de sortir le stade du périmètre – par ailleurs, il ne faut pas non plus que nos pisteurs abandonnent totalement l'appui au stade.
Thibault GAIDET – confirme - oui, il faut une relation permanente.

Fin de réunion = 19h50

Le Secrétaire
Thibault GAIDET

Le Président
Jean-Claude FRAISSARD

S.I.V.U. LA ROSIERE - ST BERNARD – Le Président